



Agir dans sa section

Public

6 à 18 Stagiaires,
Tous les militants membre d'une section syndicale.

Prérequis

Aucun

Animation : Syndicat

Durée et recommandations

3 jours soit 17h30

Les objectifs pédagogiques

- Définir la section syndicale et appréhender les moyens légaux mis à sa disposition.
- Situer la section syndicale dans la structure CFDT
- Appréhender les différentes pratiques syndicales
- Organiser et répartir les rôles de chacun au sein de la section syndicale
- Définir et élaborer des plans d'action
- Connaître les différents moyens et outils de la communication Savoir construire le plan de travail du collectif

Méthodes pédagogiques

Formation au format présentiel.
Les méthodes interrogatives, actives et participatives sont utilisées tout au long de la formation.

Programme de la formation

JOUR 1 :

Accueil, Présentation
Définir la section syndicale
Situer la section dans la structure CFDT
Les différentes pratiques syndicales et les outils mis à leurs dispositions

JOUR 2 :

Les fonctions de la section syndicale
Son rôle dans la section
Animer une réunion de section syndicale
La notion d'objectif

JOUR 3 :

Communiquer selon le message et les destinataires
Écrire un tract
La notion de priorité
Le plan de travail de la section
Vécu de formation



Agir dans sa section

Les compétences ciblées

Les compétences ciblées au titre de la certification des compétences acquises dans le cadre de l'exercice d'un mandat syndical sont :

- Organiser et piloter l'activité d'une équipe
- Assurer la collecte, le traitement e la diffusion de l'information
- Accompagner la personne dans la mise en œuvre d'une démarche
- Contribuer à la mise en œuvre d'un projet.
- Rendre compte de son activité

Modalités d'évaluation

Cette formation contient :

- Un test de positionnement en début de formation,
- Un test de positionnement en fin de formation,
- Un exercice individuel sous forme de quizz est pratiqué en fin de formation.

Utilisation du taux d'acquisition de l'évaluation

Le seuil minimum pour l'acquisition des compétences ciblées s'élève à 50%.

Les résultats des évaluations individuelles restent stockés en interne par l'organisme C³ pour permettre aux stagiaires, sur demande, de disposer d'un relevé individuel de compétences lors d'une démarche de valorisation des compétences acquises auprès d'un organisme habilité.

En dessous de 50% d'acquisition, le syndicat sera informé et l'organisme C³ permettra au syndicat de réinscrire le stagiaire concerné.

Accessibilités

L'accessibilité de cette formation aux personnes à mobilité réduite est à vérifier auprès du syndicat.

Renseignements :
Organisme de formation C³
c3@f3c.cfdt.fr
www.f3c-c3.com